

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Association Le Colombier-Magnanville
Rue de la Ferme
78200 MAGNANVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Colombier-Magnanville relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « **Information au titre d'un événement post-clôture** » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19.

L'activité de l'association Le Colombier-Magnanville entre dans le champ de activités soumises à une interdiction d'ouverture au public tel que précisé par arrêtés ministériels des 14 et 15 mars 2020.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Eu égard à cette situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. L'association n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Les locaux ont été fermés suite aux mesures imposées de confinement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents, sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



La Plaine Saint Denis, le 20/11/2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'lamy', is placed over a diagonal line.

Le Commissaire aux Comptes
SARL LE - CAC

Vincent LAMY

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION BILAN ACTIF

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	2 997,50	643,00	2 354,50	215,27
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	2 997,50	643,00	2 354,50	215,27
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 025,00		1 025,00	858,00
Autres	9 872,70		9 872,70	13 825,34
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	61 542,19		61 542,19	61 264,89
Charges constatées d'avance (3)	2 497,50		2 497,50	717,45
TOTAL (III)	74 937,39		74 937,39	76 665,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	77 934,89	643,00	77 291,89	76 880,95

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION BILAN PASSIF

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

- Fonds associatifs sans droit de reprise
- Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise
- Réserves indisponibles
- Réserves statutaires ou contractuelles
- Réserves réglementées
- Autres réserves
- Report à nouveau
- Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)
- Autres fonds associatifs
- Fonds associatifs avec droit de reprise
- Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables
- Provisions réglementées
- Droits des propriétaires (Commodat)

TOTAL (I) **37 861,65** **35 078,31**

Comptes de liaison

TOTAL (II)

- Provisions pour risques et charges
- Provisions pour risques
- Provisions pour charges

TOTAL (III)

Fonds dédiés

- Sur subventions de fonctionnement
- Sur autres ressources

TOTAL (IV)

13 252,00 15 370,00

DETTES (1)

Dettes financières

- Emprunts obligataires
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)
- Emprunts et dettes financières divers (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes d'exploitation

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés
- Dettes fiscales et sociales
- Redevables créateurs

Dettes diverses

- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
- Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (V)

26 178,24

26 432,64

Ecarts de conversion passif

(VI)

26 178,24

26 432,64

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

77 291,89

76 880,95

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	9 544,05	4 018,57
Production vendue (biens et services)		
Production stockée	182 520,15	171 480,00
Production immobilisée		2 084,42
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		
Cotisations	740,49	
Autres produits (hors cotisations)		4,69
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	192 804,69	177 587,68
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises	217,64	1 004,54
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	93 016,60	78 525,30
Impôts, taxes et versements assimilés	1 167,73	1 442,16
Salaires et traitements	57 338,41	42 183,22
Charges sociales	31 640,24	24 397,08
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	234,94	207,78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	7 511,79	5 868,25
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	191 127,35	153 628,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	1 677,34	23 959,35
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)		

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	513,00	124,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	513,00	124,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-513,00	-124,00
Impôt sur les bénéfices	499,00	1 207,00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	665,34	22 628,35
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	15 370,00	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	13 252,00	15 370,00
TOTAL DES PRODUITS	208 174,69	177 587,68
TOTAL DES CHARGES	205 391,35	170 329,33
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	2 783,34	7 258,35
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	2 783,34	7 258,35

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier

Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

468,00

-513,00

-124,00

Annexes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant les évènements significatifs postérieurs à la clôture.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-90 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos le 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du plan comptable général sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité de son exploitation.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

IMMobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Les durées d'amortissements utilisées sont :

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INCORPOR.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
		Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencs & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	623		2 374
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
FINANCIERES	Avances et acomptes		TOTAL	623	2 374
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		TOTAL		
			TOTAL GENERAL	623	2 374
INCORPOR.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.
			par virt poste	par cessions	
		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier			
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
FINANCIERES	Avances et acomptes		TOTAL		2 998
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		TOTAL		2 998
			TOTAL GENERAL		2 998

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL					
Terrains						
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels						
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	408	235			643
	TOTAL	408	235			643
	TOTAL GENERAL	408	235			643

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres coll. publiques Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	1 025 9 722 151 2 498	1 025 9 722 151 2 498	
	TOTAUX	13 395	13 395	
Renvois (1) (2)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

ccav ligne service	39,00
ccav serveur 081021	241,50
ccav interfilm 2020	2137,00
ccav cotisation interfilm 0820	80,00

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		2 498
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	2 498

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Disponibilités		
	TOTAL	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Subvention Département Yvelines		2018	8 730,00	8 170,00	8 170,00		
Subvention département Yvelines		2019	20 000,00			7 325,00	7 325,00
Subvention GPSO		2018	10 000,00	7 200,00	7 200,00		
Subvention GPSO		2019	10 000,00			5 927,00	5 927,00
TOTAL			48 730,00	15 370,00	15 370,00	13 252,00	13 252,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	14 105	14 105		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	11 052	11 052		
Etat & Impôts sur les bénéfices	499	499		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	99	99		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	422	422		
Dettes sur immobilisations & cpt s rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	26 178	26 178		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

025 - LE COLOMBIER-MAGNANVILLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 581
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	9 581